

AMIS DE MEGEVE ET DEMI-QUARTIER

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 4 Août 2016

En préambule de l'Assemblée Générale, Monsieur Christophe Gilles, chargé de mission bio diversité à la Frapna (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature), a fait une présentation très appréciée des membres sur les couloirs écologiques

Début de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier à 18h00. Après émargement, 171 adhérents sont présents ou représentés.

Arnaud de Vaureix, Président de l'Association, remercie pour leurs présences les adhérents ainsi que les élus, notamment Mme Catherine Julien Brèches, Maire de Megève et Mme Martine Perinet, Maire de Demi-Quartier.

Il rappelle l'ordre du Jour de l'Assemblée :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Quitus au conseil d'administration
- Ratification de la cooptation de Sylvie Penneroux comme administrateur
- Fixation du montant des cotisations
- Questions diverses...

Rapport Moral

En préambule, je voudrais vous parler de votre Conseil d'administration en commençant par Patrick Werner qui a quitté ses fonctions de Président du Conseil en novembre dernier. Patrick a assuré la présidence en deux temps, la première pendant deux ans à la suite du décès de notre Président Fondateur Maître Pinaud. Puis pendant 8 années à la suite de la crise de gouvernance que nous avons connue en 2007. Mais Patrick a entamé une nouvelle activité professionnelle et la Présidence de notre Association prend beaucoup de temps, il a donc décidé de passer la main. Pour toute l'énergie, l'expérience et le dévouement qu'il a apporté à notre Association et pour l'en remercier je vous propose de l'applaudir.

Je souhaite maintenant vous rappeler la composition de notre Conseil. Tout d'abord, le Bureau :
Isabelle Pineau Lépine, Vice-Présidente
Bernard Poujade nommé Vice-Président en novembre,
Christine Thorat-Paul Secrétaire Générale,
Bernard Mouy, Trésorier depuis novembre 2015

Et puis nos administrateurs tous très présents, très actifs et qui prennent en charge les divers dossiers que nous traitons. Hélène Martel-Massignac, Dominique Dunant, Patrick Nodé-Langlois, Roland Vaxelaire et Sylvie Penneroux. Concernant Sylvie Penneroux, à qui je demanderai de se présenter à vous tout à l'heure, votre Conseil l'a cooptée en novembre en qualité d'administrateur et nous vous proposerons de ratifier cette cooptation.

Le temps fort de l'été 2015 fut, bien sûr, notre soirée du 5 Août. Près de 230 participants dont plus de 20% d'invités parmi lesquels nos élus et des représentants de diverses Associations de nos communes. Ce fut l'occasion d'échanger entre -pour reprendre l'expression d'un de nos anciens élus- mégevans de naissance et mégevans de cœur. Appellations plus amicale que celle de résidents permanents et non permanents. Nous en reparlerons.

Urbanisme

PLU

Le calendrier de mise en place est serré mais semble être tenu.

La municipalité de Megève a arrêté son projet de PLU le 2 août soit avant-hier ; Demi-Quartier la semaine dernière. Il s'en suit la présentation pour avis des personnes publiques associées (dont les Amis de Megève et Demi-Quartier)

avant l'enquête publique à compter de novembre/décembre. C'est au cours de l'enquête publique que les intéressés pourront faire part de leurs observations. Tout ceci avec objectif le vote définitif avant le 27 mars 2017. Le travail des municipalités a été difficile car les lois sont devenues de plus en plus contraignantes au cours des dernières années.

Les municipalités des deux communes nous ont associés à leurs travaux et nous les en remercions. Peu d'Associations locales ont été conviées aux réunions des COPIL (Comité de Pilotage) mis en place dans le cadre de la rédaction des PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) préalable à l'élaboration des zonages et règlements des PLU. Des membres de votre Conseil ont participé à plusieurs de ces réunions et ont assisté à plusieurs réunions publiques.

Les axes prioritaires dans le PADD de Megève sont en harmonie avec ceux que notre Association a défendus depuis sa création. Comme nous vous l'écrivions dans notre Lettre d'info de juin, nous les résumons ainsi : « Préserver les qualités identitaires et environnementales, soutenir les activités économiques et œuvrer pour endiguer le déclin démographique le tout en conservant l'attractivité touristique et la qualité de vie tant pour les habitants permanents que pour les non permanents ».

On retrouve les mêmes considérations dans les axes définis par les élus de Demi-Quartier.

Au cours des réunions des COPIL nous avons eu l'occasion d'exprimer un certain nombre de souhaits que nous avons précisés par courrier du 15 avril à la Mairie de Megève.

Bien sûr nous ne pouvons que regretter pour les intéressés -dont certains de nos adhérents- que certains terrains anciennement constructibles deviennent inconstructibles

Néanmoins, en qualité de défenseur de l'environnement et pour les intérêts collectifs, notre Association ne peut être que satisfaite du fait que beaucoup de terrains sur lesquels nous souhaitions la non-constructibilité ne les soit pas dans les projets de PLU. Nous examinerons ces PLU plus en détails au cours des prochaines semaines et serons sûrement amenés à faire quelques commentaires et / ou recommandations. Notons déjà que nous sommes satisfaits que plusieurs souhaits exprimés au cours des dernières années pour la non-constructibilité d'un certain nombre de sites deviennent réalité. A titre d'exemples, La Livraz, le chemin piétonnier d'hiver Le Maz < Côte 2000, La Pige, Le Bas du Calvaire...

Un point nous chagrine : le classement en zone d'urbanisation dense du Pré Saint Amour. Nous en avons fait part à nos élus...

Madame Le Maire de Megève précise que l'exigence au niveau national est de diminuer la surface constructible pour les 10 prochaines années ; cette exigence a notamment comme conséquence que des propriétaires fonciers de terrains constructibles qui ont payé des droits de succession et/ou l'ISF sur ces bases vont se retrouver avec des terrains inconstructibles...

Terrains bas du Calvaire

Les deux parcelles situées en bas du Calvaire sont classés en Zone Agricole et donc inconstructibles dans le projet de PLU.

A propos de ces terrains, vous vous souviendrez que l'Association avait fait un recours contre les deux permis octroyés en février 2014. Nous sommes heureux de vous informer que ces deux permis ont été annulés par décision du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 30 juin 2016. Grande victoire pour tous les amoureux de Megève. Nous ne savons pas si les intéressés feront appel. Merci à Bernard Poujade qui a totalement géré ce dossier avec toutes ses compétences et tout cela sans demander d'honoraires...

Madame Le Maire de Megève informe l'assistance que la Mairie ne fera pas appel de cette décision.

Logements des saisonniers du 4 Seasons.

La SFHM a demandé une modification du POS d'un terrain situé au lieu-dit « La Biollaise » (en bordure du hameau du Maz) afin d'y construire un bâtiment pour y loger le personnel saisonnier de l'hôtel. Pour cette modification du POS, la municipalité de Megève était dans l'obligation de nommer un Commissaire Enquêteur. Celui-ci a recueilli des observations au cours du mois de juin. Nous avons fait part de nos interrogations sur la pertinence de ce projet par

courrier au Commissaire Enquêteur en date du 13 juin 2016. Ce dernier vient de rendre son rapport, nous avons eu connaissance de ses conclusions ce matin : Avis défavorable.

Autres

Statuts de résidents permanents et non-permanents de Megève

Ces statuts de résidents mis en place par la municipalité de Megève ont été créés en 2014 et – notamment par l'intermédiaire de l'Association Vivre Megève - des réductions sont accordées aux résidents : Parkings, Palais des Sports, le Cinéma, Tunnel du Mont Blanc... Un point nous contrarie néanmoins, c'est le manque d'avantages tarifaires pour les résidents - permanents ou non - sur les remontées mécaniques.

Les forfaits saisons offrent pour les non permanents et les saisonniers des avantages tarifaires moins favorables que ceux octroyés quand ils sont achetés (par tous...) avant le 15 novembre.

Dans notre lettre d'information de décembre, nous écrivions : « ...ces avantages ne sont probablement pas la résultante d'une décision politique... ». Nous craignons, aujourd'hui que cette différence de traitement entre permanents et non permanents ne résulte d'une décision politique.

Monsieur Frédéric Gougeat, Adjoint au Maire de Megève confirme qu'il s'agit d'une décision politique.

Nous en reparlerons avec nos élus.

Remontées Mécaniques de Megève

Au cours de notre AG du 3 août 2015, nous vous avons déjà fait part de nos inquiétudes sur les négociations qui venaient de démarrer entre la Ville de Megève et la Compagnie du Mont Blanc pour la prise de contrôle par celle-ci de la Société des Remontées Mécaniques de Megève. Dans notre lettre d'information de décembre 2015 nous indiquions que notre inquiétude se confirmait par le fait qu'il n'était prévu aucun apport de fonds par la Compagnie du Mont Blanc à la Société des Remontées Mécaniques de Megève.

La Délégation de Service public de Rochebrune a été renégociée Elle a été rallongée de 10 ans soit jusqu'à 2033, en contrepartie la Société Mont Blanc et Cie (filiale de la Cie du Mont Blanc) s'est engagée à « mobiliser le financement nécessaire » par la société des Remontées Mécaniques de Megève (RMM) pour faire certains investissements.

En fait, la Compagnie du Mont-Blanc ne s'est engagée sur aucun financement direct. Les investissements prévus sur le Domaine de Rochebrune s'élèveraient à 30 Millions d'Euros dans le calendrier suivant :

§ Télécabine du Chamois	Rénovation	Noël 2017
§ Télésiège Lanchettes	Création	Noël 2019
§ Télésiège des Jardins long	Création	Noël 2020

Madame Le Maire de Megève indique qu'elle pense que ce calendrier pourra être tenu ; elle précise qu'une étude est en cours pour améliorer la totalité du domaine skiable de Rochebrune. Pour cet été et suite à l'incendie du restaurant de l'Alpette, le télésiège des Petites Fontaines a été ouvert au public.

Activités :

Le slalom que nous avons organisé cet hiver a encore connu un grand succès avec 105 participants. Merci à Hélène Martel Massignac, Isabelle Lépine et Bernard Mouy.

La visite de l'exposition Picasso prévue la semaine dernière à Martigny a malheureusement dû être annulée par faute d'un nombre suffisant. Merci à Patrick Nodé-Langlois et Dominique Dunant.

Nous faisons remarquer qu'en dehors du slalom et du dîner annuel, nos animations rencontrent peu de succès (randonnées, raquette, Calvaire...) ; si vous avez des idées, n'hésitez pas à les formuler au cours des prochains mois. Pas aujourd'hui, nous n'aurons pas le temps.

Pour le dîner de cette année -lundi prochain- nous avons fait le choix d'un buffet dînatoire, formule qui a semblé réunir les suffrages l'année dernière. Il reste quelques places et nous vous invitons à vous inscrire dès ce soir ; nous devons donner le nombre de participants au restaurant du Woody demain matin. Voir Isabelle Lépine.

Rapport Financier

Arnaud de Vaureix passe la parole à Bernard Mouy, Trésorier, pour la présentation des comptes de l'exercice 2015.

Arrêté Analytique 2015 en €

	Recettes 2014	Recettes 2015		Frais 2014	Frais 2015	Solde 2014	Solde 2015
Fonctionnement			Fonctionnement				
Cotisations	7719,00	7414	Lettre d'information	1919,99	1046,73		
Produits financiers	2049,61	2196,03	Partenariat	1218,50	547,70		
			Frais Divers	1826,24	2846,64		
Total	9768,61	9610,03	Total	4964,73	4441,07	4803,88	5168,96
Exceptionnel	60,10		Exceptionnel				
Total	60,10	0	Total	2556,40	371,16	-2496,30	-371,16
Activités			Activités				
Ski	0,00	0	Ski	0,00	411,00		-411,00
Divers	0,00	0	Divers	0,00	0,00		0,00
Balade (vélo)	0,00	0	Balade (vélo)	0,00	0,00		0,00
Dîner	1410,00	0	Dîner 40 ans	1586,00	19978,90		-19978,90
Total	1410,00	0	Total	1586,00	20389,90	-176,00	-20389,90
			Solde Excédent Trésorerie			2131,58	-15592,10

Balance récapitulative 2015 en €

Soldes au 31/12/2014		Soldes au 31/12/2015	
Banque	1545,32	Banque	1017,16
Chèques non encaissés	-389,92	chèque non encaissé	-455,00
Compte sur livret	36388,94	Compte sur livret	19473,31
Sicav/Tonic Croiss.	48435,14	Sicav/Tonic Croissance	50351,91
Total trésorerie au 31/12/2014	85979,48	Total trésorerie au 31/12/2015	70387,38
		Solde trésorerie Excédent (+) Déficit (-)	-15592,10

L'exercice a bien sûr été marqué par une dépense exceptionnelle pour fêter les 40 ans de l'association (20 000€)

L'augmentation des frais divers (+1000,00€) porte essentiellement sur deux postes :

§ Utilisation de l'auditorium pour l'Assemblée Générale. L'auditorium est mis gratuitement à disposition de l'association mais les frais correspondent à la mise à disposition du technicien.

§ Frais de déplacement.

La diminution des frais sur la lettre d'info est obtenue grâce au fait que nous avons diminué les envois par poste au profit des courriers électroniques.

Les recettes de cotisations et dons restent stables.

Globalement les frais de fonctionnement et activités, restent inférieures aux encaissements.

Arnaud de Vaureix reprend la parole.

Cooptation

Une place au Conseil étant vacante, nous avons coopté Sylvie Penneroux le 25 novembre 2015 en qualité d'Administrateur et nous vous proposons de ratifier cette cooptation ; je passe la parole à Sylvie Penneroux afin qu'elle se présente à vous.

Sylvie Penneroux se présente à l'Assemblée.

J'ajoute que Sylvie s'est vite mise dans le bain en nous représentant dès décembre à une réunion du COPIL de Demi-Quartier et que c'est elle qui a pris en charge la logistique de cette AG. Avec les conseils de Christine Thorat, bien sûr.

Cotisations

Je vous rappelle les montants des cotisations 2016 :

Membre actif :	20€
Couple :	30€
Membre bienfaiteur :	50€
Fondateur :	80€

Nous vous proposons de conserver les mêmes montants pour l'année 2017.

Questions diverses

Le Président propose à l'Assemblée de passer aux questions diverses.

§ Comment expliquer la fermeture annoncée comme prochaine du Chemin du Glapet ?

Madame le Maire de Megève répond que ce chemin est situé sur des terrains privés, que ce statut a été reconnu par le tribunal et que les actions menées par la commune ont été rejetées.

§ Que vont faire l'Association et la Commune pour la remise en état du site du Calvaire après les terrassements effectués sur les parcelles du bas en automne dernier ?

Le bureau et Madame le Maire de Megève répondent que s'agissant de terrains privés, aucune action ne peut être menée actuellement surtout que les propriétaires ont 4 mois pour faire appel de la décision d'annulation de leurs permis de construire.

§ Le domaine skiable a été donné en gestion à une station voisine. On pouvait espérer qu'en contrepartie, de gros investissements seraient rapidement réalisés. Il ne semble pas que ce soit le cas.

Madame le Maire de Megève se réfère à son intervention précédente sur le sujet et assure que les nouveaux actionnaires veulent rentabiliser leurs investissements en faisant du Chiffre d'Affaires et qu'ils vont donc y mettre les moyens.

Vote des résolutions :

Le Président met au vote :

Rapport moral	approuvé à l'unanimité
Rapport financier	approuvé à l'unanimité
Quitus au conseil d'administration	donné à l'unanimité
Cooptation de Sylvie Penneroux comme administrateur	ratifiée à l'unanimité
Montants des cotisations :	adopté à l'unanimité

Pour terminer, je veux remercier nos élus pour leurs disponibilités et leurs écoutes au cours des contacts réguliers que nous avons eu avec eux

Enfin, nous vous remercions de votre concours : sans vos cotisations, nous ne pourrions pas assumer nos frais et sans notre nombre d'adhérents, nous ne pourrions prétendre à une légitimité qui nous a permis par exemples de participer aux réunions des Copil et assurer notre « intérêt à agir » pour les recours contre les permis du Bas du Calvaire.

Vous êtes invités, maintenant à partager le « verre de l'amitié ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30